

Compte rendu de séance

Séance du 19 Octobre 2017

L'an 2017 et le 19 Octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SERRA Jean-Pierre, Maire de CHAPPES.

**Présents** : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, LEBON Carole, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, TREMBLOT DE LA CROIX Victor

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : NOBLE Gérald à Mme JOBSON Myriam, VIARDET Joël à Mme ODILLE Claudie

**Secrétaire de séance** : Mme ODILLE Claudie

*Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2017 est adopté à l'unanimité*

**C O M P T E - R E N D U**

**1) NUMÉRISATION DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL :**

Afin de préserver les registres d'état civil et en facilité la gestion il a été décidé de faire numériser ce derniers

Plusieurs devis ont été reçu il a été décidé de choisir "La Banque d'Archive"

Le devis présenté est accepté pour un montant de 2018 €HT  
Soit 2 421.60 € TTC

**2) ILLUMINATION DE NOEL :**

Il a été décidé d'acquérir de nouvelles guirlandes de Noël type bâton de neige

**3) DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX SECRÉTAIRE POUR LA DÉLIVRANCE DES PACS A COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2017 :**

Il a été décidé de donner délégation de signatures aux secrétaires afin notamment de pouvoir délivrer les PACS

#### **4) VALIDATION DE L'OPTION POELLE A PELLETT LOT 7**

Le Maire fait part à l'assemblée d'une option proposée sur le lot 7 Chauffage concernant les travaux du Hangar atelier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal:

- ACCEPTE l'option suivante :

- Poêle à Pellet ECOFOREST (pour 1593.92 € HT) et fourniture de 5 sacs de Pellet (pour 28.56 € HT) pour un total HT de 1 622.48 €

#### **5) MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SDDEA**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Considérant que :

- suite au transfert de la compétence eau et assainissement au SDDEA, le SIAP de CHAPPES – FOUCHERES est dissout et les agents du service technique qui étaient mis à disposition de ce syndicat ont donné leur accord pour continuer à exercer leurs missions auprès du nouveau syndicat.

- le SDDEA souhaite également continuer à bénéficier d'un appui technique local pour la surveillance et l'entretien du réseau public,

#### **ü Le Maire propose à l'assemblée :**

De mettre à disposition du SDDEA un agent du service technique pour 13 heures par semaine sur 52 semaines avec charges patronales et primes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 3 ans.

En fonction des nécessités du service, des heures complémentaires pourront être effectuées auprès du SDDEA, qui devra donner un accord préalable.

De l'autoriser à signer avec le SDDEA une convention de mise à disposition d'un agent du service technique, dans laquelle les modalités de la mise à disposition, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui seront confiées, les conditions d'emplois, les modalités d'évaluation des activités, ainsi que les modalités de remboursement du salaire et des cotisations et contributions et autres charges seront détaillés.

L'accord écrit de l'agent sera annexé à cette convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- d'adopter la proposition du Maire

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Séance levée à: 21h40

En mairie, le 24/10/2017  
Le Maire  
Jean-Pierre SERRA